



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-76
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
rue du petit château

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant l'occupation du domaine public pour l'installation des décorations de Noël, rue du petit château, le 6 décembre 2021,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'alterner la circulation manuellement ;

ARRETE

Article 1 : En raison de l'installation des décorations de Noël, rue du petit château, la circulation sera alternée manuellement le 6 décembre 2021 ;

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 2 décembre 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

